

Postulat

Article 32 du règlement du Conseil Général – Le postulat

1. Chaque membre du Conseil général peut présenter un postulat demandant que le Conseil municipal fasse une étude sur une question déterminée et dépose un rapport avec des propositions.
2. La procédure relative à la motion est applicable par analogie au postulat. Le postulat peut être signé par un seul membre (article 31 alinéas 3, 4, 5).
3. En cas d'acceptation par le Conseil général, le postulat oblige le Conseil municipal à étudier cette question et à déposer un rapport avec des conclusions dans un délai de 12 mois.
4. Lors de la réponse, seul le premier.ère signataire peut reprendre la parole.

1^{er.e} signataire : Mireille Hofmann Jacquod – parti : les Verts
Date du plénum : mardi, 20 avril 2021

Sujet : Postulat « Horaire continu » : pour des horaires scolaires mieux adaptés au rythme de vie des adolescents et des parents

Ce postulat qui concerne les classes de 9H à 11H (cycle d'orientation régional) est en relation directe avec des changements sociétaux importants. Aujourd'hui, dans la plupart des foyers sédunois, les deux parents travaillent. De plus, le nombre de familles monoparentales est en augmentation constante.

Définition

Selon le modèle anglo-saxon, l'horaire continu se définit par une courte pause entre 12h00 et 13h00 permettant aux élèves et enseignants de finir l'école plus tôt dans la journée. Tous les élèves prennent leur repas de midi à l'école. A la sortie des classes, certains rentrent chez eux, d'autres fréquentent des structures parascolaires (études ou activités de loisirs en coordination avec des clubs locaux).

Situation actuelle

En Valais, entre 1 et 25 % des écoles proposent à leurs élèves l'horaire continu (estimation 2017). Dans le canton de Berne, plus de 85% des écoles organisent ce type d'accueil. A Fribourg, 100 % des écoles du degré secondaire en bénéficient.

Avantages

Répondre aux besoins des familles d'aujourd'hui : L'horaire continu facilite l'équilibre entre le temps passé en famille et celui consacré au travail. Les instants gagnés à midi sont utilisés à un moment plus favorable et correspondent davantage au rythme de vie actuel.

Réduire les engorgements liés aux transports scolaires : Dans le cadre de l'horaire continu, les élèves ne se déplacent plus durant les heures de trafic intense. De son côté, la ville évite la mise en place de courses scolaires et réalise ainsi une économie substantielle à ce niveau.

Aménager des horaires qui tiennent compte des bouleversements liés à l'adolescence :

Ce type d'offre permet une certaine souplesse au niveau des horaires scolaires. Les recherches menées en vue d'améliorer le bien-être, la motivation et les performances des élèves montrent que l'horaire continu est mieux adapté au rythme biologique et social des adolescents actuels. Par conséquent, il garantit une école plus efficace (Testu et Montagnier, 1996).

Offrir une meilleure égalité des chances. Avec l'horaire continu, les élèves ont la possibilité de faire leurs devoirs et leçons soit à l'école (étude surveillée), soit à la maison et non plus à des heures tardives (au-delà de 17h00). Ils ont ainsi l'occasion de s'investir davantage dans les activités culturelles et sportives proposées par différentes sociétés.

Pourquoi un modèle d'horaire continu à Sion ?

Pour permettre aux élèves d'accéder aux sites des CO de Sion, la commune offre gratuitement un titre de transports publics lorsque la distance entre le domicile et le lieu de scolarisation est supérieure à 2 kilomètres (soit plus de 30 minutes de marche). Plus de 45% de la population scolaire utilise cette offre actuellement. Une majorité d'élèves regagnent donc son domicile pour le repas de midi. Cependant, un nombre non négligeable d'entre eux, pour éviter des déplacements conséquents ou pour des raisons familiales, mangent en ville ou profitent d'une cantine scolaire. Or, pour l'instant, ces cantines scolaires ne disposent pas suffisamment de places pour accueillir tous les élèves qui en font la demande. Le foyer de Saint-Guérin, par exemple, peine à répondre à la demande. Le responsable est contraint d'échelonner les repas.

Rappel

Il y a plus de 10 ans, l'association des parents de Sion lançait un sondage concernant la mise en place d'un horaire continu pour la scolarité primaire. Plus de 60% des interrogés ont répondu favorablement à cette proposition. Il paraît donc nécessaire d'aborder sérieusement ce type de réforme. Une première expérience menée dans le cadre du CO du Vieux Moulin pourrait servir d'indicateur sur la nécessité d'instaurer l'horaire continu au niveau des écoles séduinoises.

Conclusion

Ce postulat demande la mise en place d'un projet pilote concentré sur l'un des sites des CO régionaux de Sion. Celui du Vieux-Moulin, de par sa petite taille, semblerait convenir dans un premier temps. Une collaboration au niveau de la cantine pourrait être envisagée avec le Home St-François et le futur Pôle Musique.

Prénom Nom	Parti politique	Signature
Mireille Hofmann Jacquod	Les Verts	
Ariane Courtin Mudry	Les Verts	
Michaël Bernhard	PDC	
Clair Zumstein	PLR	
Cretienand Virginie	PS	
Balthaz Siggen	PDC	

Document de travail à l'usage du Conseil général